

Nos déchets ont de la ressource !

L'Actu'



Les personnages loufoques de la campagne de communication du Verre du Sydème se sont installés dans les centres E. Leclerc de Betting-les-Saint-Avold et de Sarre-Union en septembre dernier. A l'occasion de l'opération « **Nettoyons la Nature** », nous avons souhaité sensibiliser le grand public au tri du verre.

Des costumes géants à l'effigie des emballages en verre ont déambulé dans les galeries. Des animations ludiques et pédagogiques ont été proposées aux petits comme aux plus grands.

En triant vos bouteilles, bocaux et pots en verre au conteneur à verre, vous leur offrez une nouvelle vie. A l'inverse, si vous jetez vos emballages en verre avec les résiduels, ils sont enfouis et il faudra près de 4 000 ans pour se dégrader.

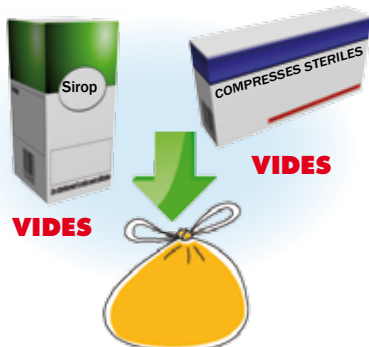
Le VERRE se recycle. Alors vous AUSSI, mettez vous au VERRE !

Zoom sur le tri des médicaments

A partir du moment où il reste des médicaments dans votre boîte, périmés ou non, ne serait-ce qu'un comprimé, la boîte et son contenu doivent être rapportés au pharmacien qui les récupère gratuitement.

Ils ne doivent se retrouver dans aucun sac multiflux.

Emballages en carton de médicaments/soins totalement vides



VIDES

VIDES

SAC ORANGE

Petits emballages en carton de médicaments/soins totalement vides + notices

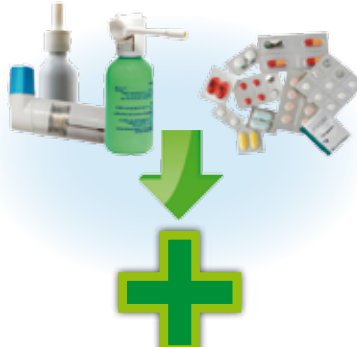


INTERDIT

VIDES

SAC VERT

Médicaments restants et périmés avec leurs emballages



RETOUR EN PHARMACIE

D.A.S.R.I.* (seringues)



DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE BOITE JAUNE



L'association **Cyclamed** est agréée par les pouvoirs publics pour les collecter et les valoriser. Elle les élimine proprement dans le respect des règles environnementales à des fins de valorisation énergétique. **En revanche, l'emballage TOTALEMENT VIDE de médicament (en carton) peut-être déposé, selon sa taille, soit dans le sac vert (très petite taille) soit dans le sac transparent ou le sac orange réservé aux recyclables (pour les plus grandes tailles).**

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Vous avez la parole

« Où dois-je déposer les pots de lait en poudre de mon bébé ? Il en consomme un par semaine, c'est quand même conséquent ... alors j'aimerais ne pas me tromper ! » **J.S., Guerting.**

Les pots de lait en poudre sont des emballages en métal, ils sont donc recyclables : vous pouvez les déposer dans le sac transparent ou le sac orange (pour les trieurs multiflux). Par contre, le couvercle est en plastique, vous devez donc le déposer avec les résiduels dans le sac bleu.



Avec le soutien de :



ECO
EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contactez-nous au : **03 87 00 01 01**

Plus d'infos sur : **www.sydeme.fr**